



GEMENG
**rosport
mompach**

Avis au public en matière d'aménagement communal et de développement urbain

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public que le projet d'aménagement particulier nouveau quartier « Lewesch Strooss » concernant des fonds sis à Mompach, présenté par le bureau d'ingénieurs-conseils Luxplan S.A. de Contern pour le compte de la société anonyme Invest & Projekt VII de Luxembourg est déposé pendant 30 jours, à savoir du 25 décembre 2023 jusqu'au 23 janvier 2024 inclus, à la maison communale où le public peut en prendre connaissance. Le dossier peut également être consulté sur le site internet www.rosportmompach.lu. Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Endéans le délai susvisé, les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées.

Rosport, le 23 décembre 2023.
Le collège des bourgmestre et échevins,